



Confederacion
General
del
Trabajo

Contre la libéralisation/privatisation Grève européenne unitaire des cheminot(e)s le 18 mars 2003



Organizzazione
Sindacati Autonomi
e di base.
Settore ferrovie



National Union of
Rail
Maritime &
Transport
Workers



SAC SYNDIKALISTERNA



U.C.S.
Sindacato
Autonomo
Ferroviari



Fédération des
syndicats du Rail
Solidaires Unitaires
Démocratiques

Mi-mars entre en vigueur le « premier paquet ferroviaire » qui entérine la libéralisation d'une partie du trafic ferroviaire dans chaque pays membre de la Communauté Européenne. La libéralisation, c'est le libre accès à nos réseaux publics pour les trains privés.

L'intégrisme des technocrates de la Commission Européenne en matière d'ouverture à la concurrence, de privatisation des services publics n'est plus à démontrer. Rien ne les arrête, pas même le ridicule lorsqu'ils n'hésitent pas à citer comme exemple de « libéralisation réussie » ... les chemins de fer britanniques !

Cette volonté est relayée par la majorité des parlementaires européens. Ainsi, en janvier ont-ils voté un « deuxième paquet ferroviaire », généralisant la libéralisation du fret pour 2006 et prévoyant celle du trafic voyageurs à partir de 2008. Un « troisième paquet ferroviaire » accélérant encore le processus est déjà prévu.

Mais ce sont bien les gouvernements de chaque pays qui prennent les décisions. La procédure de « co-décision » applicable à ce type de textes législatifs communautaire impose un vote majoritaire du parlement européen mais aussi un accord de tous les ministres des transports. C'est ce qui s'était passé en décembre 2001 pour le « premier paquet » qui entre en vigueur à la mi-mars.

Chaque pays devant transposer cette directive européenne dans sa propre législation, le gouvernement Raffarin/De Robien a rédigé le décret correspondant à l'accord accepté à l'époque par le gouvernement Jospin/Gaysot.

Tout le monde le sait, les exemples des réseaux ferroviaires privatisés sont catastrophiques !

Ceux qui veulent privatiser les chemins de fer, faire jouer la concurrence n'ont jamais fait rouler un train !

Leur politique se traduit par des drames à répétition, des centaines de blessés, des dizaines de morts (cheminots et usagers) au nom de « l'efficacité économique », la désertification des zones géographiques les moins « rentables », la remise en cause des droits sociaux obtenus par des années de luttes syndicales.

Une Europe ferroviaire est possible !

C'est ce que nous dirons à travers la grève internationale organisée par sept fédérations syndicales de Grande Bretagne (RMT), Italie (ORSA, CUB, UCS), Espagne (CGT), Suède (SAC), France (SUD Rail). En Belgique, en Allemagne, aux Pays Bas des collectifs syndicaux relaient cette initiative.

Dès notre premier appel, début janvier, nous avons indiqué que notre démarche était ouverte à tous, et notamment à la fédération des transports de la C.E.S. (ETF). En France, nous avons proposé une rencontre à toutes les fédérations syndicales. Malgré les enjeux, la fédération des transports de la C.E.S. n'organise pas de grève. Ses affiliés français (CGT, CFDT, FO, CFTC, UNSA, FGAAC) en ont décidé autrement et appellent à la grève le 18 mars.

C'est une bonne chose !

Unitaire au plan européen, Unitaire au plan national, Une grève importante !

Réunis en Conseil Fédéral les 4 et 5 mars, les syndicats SUD-Rail ont réaffirmé l'importance de cette action. Les syndicats SUD Rail s'interrogent toutefois sur le choix faits par les autres fédérations syndicales de nous exclure d'un processus unitaire qui demeure indispensable aux succès des luttes que nous menons ; nos interrogations à ce sujet (courrier SUD-Rail du 19 février) sont toujours sans réponse. Mais l'heure est à l'action ! Notre souci de sauver le service public ferroviaire est plus fort que les manœuvres inutiles, incomprises par les cheminot(e)s de quelque sensibilité syndicale qu'ils soient.

Tous en grève le 18 mars, C'est par nos luttes que nous construisons notre avenir !

Un préavis de grève national est déposé à compter du 17 mars 20 heures jusqu'au 19 mars 8 heures. Dans plusieurs régions, des préavis unitaires ont été déposés.

